



Collège du Val-de-Vire : nouveau rebondissement

Le collectif opposé à la fermeture du collège du Val-de-Vire dénonce un courrier de la direction académique, qui invite les parents à inscrire leurs enfants au collège Mauapas et non au Val-de-Vire.

La polémique

« **Cette situation est tout simplement ubuesque !** » Le collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » pensait pouvoir retrouver un peu de quiétude après la décision du tribunal administratif de Caen de suspendre la double sectorisation et la fermeture du collège du Val-de-Vire en 2024.

Mais en vain. À peine quatre jours après cette annonce, jeudi 9 mars, une nouvelle est venue plomber le moral des professeurs et des élèves de l'établissement de Vire Normandie.

« On nous a envoyés paître »

« **Mardi, les parents d'élèves de CM2 de l'école Jean-Moulin ont reçu, de l'Éducation nationale, un formulaire pour inscrire tous les enfants au collège Mauapas à la rentrée 2023** », explique, scotchée, Valérie Langevin, professeure d'anglais au Val-de-Vire.

Or, d'après la carte scolaire, un tiers des effectifs de CM2 est affecté à Maupas et deux tiers au Val-de-Vire. Surpris par cette incohérence, les parents d'élèves ont contacté la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Calvados (DSDEN).

« **On nous a très clairement envoyés paître**, témoigne Meiggie Blanc, représentante des parents d'élèves. **Apparemment, tout était normal.** » Outré, Gaëtan Prévert, membre du collectif, prend la parole accusant le rectorat : « **Il ne respecte pas la décision de justice de suspension de double sectorisation !** »

Mais dès le lendemain, mercredi, le DSDEN revient sur ses affirmations. « **Une erreur aurait été faite. Un message rectificatif devrait nous être envoyé dans la journée par Mme Fellahi, directrice académique** », rapporte Meiggie Blanc.

Quelques heures plus tard, le mail tombe. Aucun changement. Les élèves dépendront désormais exclusivement du collège Maupas. Une dérogation devra être faite pour envoyer ses enfants au Val-de-Vire.

Inquiet, le collectif se tourne vers les élus municipaux de Vire Normandie. « **Dès que j'ai été prévenu, j'ai immédiatement informé le maire pour qu'il prévienne le Département**, explique Régis Picot, l'adjoint au maire. **La directrice académique lui a bien confirmé qu'il s'agissait d'une erreur et qu'aucun changement d'affectation n'aurait lieu.** »

Des éléments qui ont été confirmés par l'Éducation nationale : « **Effectivement il n'y aura aucun changement par rapport aux années précédentes. Nous respectons la procédure judiciaire.** »

Garance HAMEON.



Le collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » accuse l'Éducation nationale de ne pas respecter la décision du tribunal administratif de Caen datant du 9 mars 2023. Archives Ouest-France